

## Procès-Verbal Séance du 11 avril 2023

L'an 2023, le 11 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Christophe RICAUD, Maire.

**Présents :** RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, THEAUDIN Stéphanie, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anaïs, PAYEN Nathalie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MOTAIS Elodie à JOUVINIER Claude – VARRIER Karine à BERHAULT Patricia

**Absent(s) :** LAZE Karine

Nombre de membres en exercice :14

Nombre de membres présents : 11 (dès l'ouverture de séance)

Nombre de membres votants : 13

Date de la convocation : 05/04/2023

A été nommée secrétaire de séance Madame Stéphanie THÉAUDIN

Monsieur le Maire, après avoir vérifié que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte

\*\*\*

### **OBJET DES DELIBERATIONS**

- Adoption du procès verbal de la séance du 27 février 2023
- Exercice budgétaire 2022
  - Approbation des comptes de gestion
  - Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats
    - ✚ Budget principal de la commune
    - ✚ Budget Annexe - Commerce Multi services
    - ✚ Budget Annexe - Boulangerie et Logement
    - ✚ Budget Annexe - Lotissement la Chérière
    - ✚ Budget Annexe - Assainissement
    - ✚ Présentation de l'Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2022
- Subventions municipales – Attribution 2023
- A.C.P.G C.A.T.M Section Comblessac-Les Brulais – Subvention 2023
- Modernisation de voirie 2023 – Choix du prestataire
- Fiscalité directe locale : Vote des taux 2023
- Budgets Primitifs 2023
  - ✚ Budget principal de la commune
  - ✚ Budget Annexe - Commerce Multi services
  - ✚ Budget Annexe - Boulangerie et Logement
  - ✚ Budget Annexe - Lotissement la Chérière
  - ✚ Budget Annexe - Assainissement
- Questions diverses

## Propos Liminaires

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jérémy LEROUX, Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen qui donne présentation de la situation financière de la commune.

## Sujets soumis à délibération

### Réf : 2023-017 – Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

Le Conseil Municipal adopte le Procès-verbal relatif à la séance du 27/02/2023

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### Réf : 2023-018 – Approbation du compte de gestion 2022 - Budget commune

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le compte de gestion du budget principal de la commune dressé par M Le Comptable Public du SGC de Guichen pour l'exercice 2022
- ↳ **Énonce** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ↳ **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### Réf : 2023-019 – Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe Commerce-Multiservices

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Commerce-Multiservices dressé par M Le Comptable Public du SGC de Guichen pour l'exercice 2022
- ↳ **Énonce** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- ↳ **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### Réf : 2023-020 – Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe Boulangerie Logement

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur, doit être voté préalablement au comte administratif ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Boulangerie Logement dressé par M Le Comptable Public du SGC de Guichen pour l'exercice 2022
- ↳ **Énonce** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ↳ **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### Réf : 2023-021 – Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe Lotissement La Chérière

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur, doit être voté préalablement au comte administratif ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Lotissement La Chérière dressé par M Le Comptable Public du SGC de Guichen pour l'exercice 2022
- ↳ **Énonce** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ↳ **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### Réf : 2023-022 – Approbation du compte de gestion 2022 - Budget annexe Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Assainissement dressé par M Le Comptable Public du SGC de Guichen pour l'exercice 2022
- ↳ **Énonce** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ↳ **Charge** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : 2023-023 – Approbation du compte administratif 2022 - Budget commune**

Vu le Code Général des Collectivités Générales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 établis par Monsieur Le Comptable Public  
Vu la présentation du Compte Administratif du budget principal de la commune faisant apparaître le résultat global suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Résultats de clôture Exercice 2021</b>	<b>222 809.42€ (excédent)</b>		<b>149 122.22€ (excédent)</b>	
<b>Résultats de Exercice 2022</b>	<b>87 822.83€ (excédent)</b>		<b>151 059.03€ (excédent)</b>	
Opérations de Exercice 2022	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	532 735.33 €	444 912.50€	236 647.12€	85 588.09€
<b>Résultat de clôture Exercice 2022</b>	<b>310 632.25€ (excédent)</b>		<b>300 181.25€ (excédent)</b>	
Reste à réaliser Exercice 2022	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	--	--	75 000€	183 235.65 €

Sous la Présidence de Monsieur Philippe GÉRARD, 1er adjoint,  
(Monsieur le Maire se retirant au moment du vote)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote :**

- ↳ **Adopte** le compte administratif 2022 du budget principal de la commune
- ↳ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

A l'unanimité des membres votants (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : 2023-024 – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Commerce-Multiservices**

*Vu le Code Général des Collectivités Générales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31*

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 établis par Monsieur Le Comptable Public ;  
Vu la présentation du Compte Administratif du budget annexe Commerce Multiservices faisant apparaître le résultat global suivant :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	5 890.93€
Recettes	11 792.24€
Report N-1	0
↳ Excédent de fonctionnement	5 901.31€
Section d'Investissement	
Dépenses	4 467.55€
Recettes	1 503.72€
Report N-1	-37 882.60€
↳ Déficit d'investissement	- 40 846.43€

Sous la Présidence de Monsieur Philippe GÉRARD, 1er adjoint,  
(Monsieur le Maire se retirant au moment du vote)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote :**

- ↳ **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Commerce Multiservices
- ↳ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

A l'unanimité des membres votants (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : 2023-025 – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Boulangerie Logement**

*Vu le Code Général des Collectivités Générales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31*

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 établis par Monsieur Le Comptable Public ;  
Vu la présentation du Compte Administratif du budget annexe Boulangerie Logement faisant apparaître le résultat global suivant :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	1 836.61€
Recettes	7 864.74€
Report N-1	+6 020.19€
↳ Excédent de fonctionnement	12 048.32€

Section d'Investissement	
Dépenses	14 911.59€
Recettes	-
Report N-1	+10 354.79€
☞ Déficit d'investissement	-4 556.80€

Sous la Présidence de Monsieur Philippe GÉRARD, 1er adjoint,  
(Monsieur le Maire se retirant au moment du vote)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote :**

- ☞ **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Boulangerie Logement
- ☞ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

A l'unanimité des membres votants (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : 2023-026 – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Lotissement la Chérière**

*Vu le Code Général des Collectivités Générales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31*

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 établis par Monsieur Le Comptable Public ;  
Vu la présentation du Compte Administratif du budget annexe Lotissement La Chérière faisant apparaître le résultat global suivant :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	54 782.04€
Recettes	74 195.25€
Report N-1	- 67 411.86€€
☞ Déficit de fonctionnement	-47 998.65€
Section d'Investissement	
Dépenses	11 899.20€
Recettes	52 472.64€
Report N-1	- 52 472.64€
☞ Déficit d'investissement	-11 899.20€

Sous la Présidence de Monsieur Philippe GÉRARD, 1er adjoint,  
(Monsieur le Maire se retirant au moment du vote)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote :**

- ☞ **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement la Chérière
- ☞ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

A l'unanimité des membres votants (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : 2023-027 – Approbation du compte administratif 2022 - Budget annexe Assainissement**

*Vu le Code Général des Collectivités Générales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31*